



CCMA
Mercredi 19 août 2020
Rectorat de Poitiers

Représentant.es CGT
Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs les représentant.es de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentant.es des organisations syndicales de maîtres,
Mesdames et Messieurs les représentant.es des chef-fes d'établissement,

Pour cette CCMA qui se tient à une date peu habituelle dans notre académie, nous allons traiter de l'affectation pour la rentrée des lauréats de concours et de maîtres en CDI. C'est l'occasion pour nous de rappeler que l'Éducation Nationale en général, et l'enseignement privé en particulier, ne pourraient pas fonctionner correctement et assurer un service de qualité sans le recrutement de nombreux-euses non titulaires, précaires de par leur statut et leur rémunération. La situation inédite liée à la pandémie de la covid 19 a conduit le ministère à bouleverser les modalités d'admission pour le concours de recrutement des maîtres. La CGT regrette qu'au regard des besoins, le ministère n'ait pas saisi l'occasion d'admettre tou-tes les admissibles aux différents concours, ce que nous avons réclamé à de nombreuses reprises en juin-juillet. Ce ne sont pas les quelques places sur liste complémentaire qui régleront la situation. Pire, pour certaines disciplines (histoire-géographie, documentation), tous les contrats offerts ne sont même pas pourvus ! La CGT demande la titularisation de tou-tes les maîtres non titulaires en poste sur des services pérennes.

Par ailleurs, concernant la crise sanitaire, du fait de l'évolution de la situation, de nombreuses questions se posent concernant les conditions de la rentrée. Certes, il y a le protocole publié en juillet (qui sera toujours d'actualité?). Se pose aussi la question de la perspective d'une nouvelle mise en place de la « continuité pédagogique ». Quels moyens (notamment matériels) seront mis en place pour que les enseignant-es puissent assurer leurs missions convenablement si cela devait se reproduire ?

Enfin, nous réitérons notre demande d'être invité-es aux CHSCT académiques ou départementaux lorsque ceux-ci traitent des questions liées à la covid 19, ou au moins à des réunions spécifiques à ce sujet, comme le préconisait le ministère en mai, lors de la reprise de l'école.

Nous vous remercions de votre écoute.